



Le Saint-Siège

AUDIENCE GÉNÉRALE

Mercredi 2 Juillet 1997

Chers Frères et Sœurs,

Depuis les premiers siècles, dans leur foi et dans la tradition iconographique, les croyants ont exprimé l'intuition que, dans son élévation glorieuse, la Mère du Sauveur devait être associée de manière particulière à son Fils, comme elle l'avait été au cours de sa vie terrestre. Parfaitement unie au Christ depuis la conception virginale et participant à sa mission jusqu'à la croix, Marie est appelée à partager le destin céleste du Rédempteur, par un privilège singulier.

La foi dans la destinée glorieuse de la Vierge s'est généralisée à partir du XIV^e siècle et a conduit à l'institution de la fête de la Dormition en Orient. En 1946, le Pape Pie XII entreprenait une consultation de tous les évêques et, à travers eux, du peuple chrétien, sur la possibilité de définir le dogme de l'Assomption. Presque unanimes, les réponses ont été positives. Le dogme de l'Assomption de Marie a été proclamé le 1^{er} novembre 1950. Et reprenant dans les mêmes termes la déclaration du Pape Pie XII, le Concile Vatican II a aussi affirmé que la Vierge Marie, "ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel" (*Lumen gentium*, n. 59).

Les chrétiens vénèrent Notre-Dame, associée à la victoire du Christ Rédempteur sur la Croix. En la priant, ils trouvent en elle une Mère; conduits par elle jusqu'au Sauveur, il leur est donné de vivre dans l'intimité du Christ et de pouvoir témoigner de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre.

* * * *

J'accueille avec plaisir les pèlerins de langue française présents à cette audience. Je salue en particulier les jeunes francophones, les chrétiens de Corse, ainsi qu'un groupe de pèlerins du Liban, me souvenant de leur accueil chaleureux lors de ma récente visite dans leur pays. À tous, je donne la Bénédiction apostolique.